



Orléans le 1<sup>er</sup> juillet 2021

## **Avant une période estivale tant espérée et un automne indécis**

### **Volet Sanitaire :**

Depuis notre CTR du 15 juin, pas de nouveaux cas contacts. Toutes les personnes qui étaient isolées pour suspicion de Covid ont repris leur activité professionnelle.

Nous avons alerté M. Dalles sur la contagion forte du variant indien qui incite à rester prudent quant à un optimisme excessif.

Le CHSCT a commandé des brumisateurs en prévision d'un été chaud qui semble désormais la norme climatique.

Les règles d'utilisation des ventilateurs restent identiques durant cette pandémie, à savoir respecter son entourage de travail.

Les souplesses horaires durant cette période sont du ressort des responsables de service. Nous sommes également à votre disposition si besoin.

### **Volet Télétravail :**

Un bilan plus détaillé du CTL spécifique du 28 juin sera développé dans le CTR infra. Une réunion Responsables de service et Direction a eu lieu le 24 juin.

Avec le nouveau protocole, les agents seront invités sur la base du volontariat à soumettre dans Sirhius une demande de télétravail qui remplacera les habituelles conventions annuelles et les demandes liées au Covid.

L'équipement des agents télétravailleurs du Loiret est quasiment achevé, à savoir environ 500 collègues. La quotité moyenne est de 1 à 2 jours, car elle représente 75% des télétravailleurs.

### **CTR CTL :**

#### **Bilan :**

La rotation des matériels en 2020, induite par l'insuffisance de stock, a freiné la fluidité avec les paramétrages obligatoires entre chaque utilisateur.

5 refus de télétravail ont été enregistrés, 4 d'entre eux ont depuis été accordés.

Ces refus officiels cachent certaines réalités où des réticences ont été constatées.

Les audios où nous avons abordé régulièrement ce thème ont permis de lever ces méfiances souvent infondées.

Sans jouer les flatteurs, nous estimons que le dialogue avec M. Dalles sur ce thème a été constructif. Il a montré que la découverte de ce mode de fonctionnement en temps de crise pouvait évoluer vers une nouvelle organisation hybride, présentiel et télétravail.

M. Dalles a rappelé à juste titre la très bonne conscience professionnelle des télétravailleurs. Elle ne doit pas s'opposer aux agents en présentiel qui assument, pour certains, des tâches épuisantes non télétravaillables, tel que l'accueil du public. L'isolement vécu par certains agents en télétravail a souligné l'importance d'une relation d'appui par sa hiérarchie. Le refus de télétravail comme le souhait de le maintenir doivent être respectés équitablement.

Nous avons insisté sur la nécessaire relation de confiance de l'encadrement avec ses agents télétravailleurs. Le responsable de pôle de la gestion fiscale a néanmoins argumenté que le contexte de travail ne pouvait être équivalent entre le présentiel et celui à distance. Il a ainsi justifié que les journées de télétravail devaient être préparées entre l'agent et sa hiérarchie.

Le médecin de prévention a joué un rôle positif incontestable quant à sa bienveillance envers les agents « à risque sanitaire ». Nous la remercions pour sa disponibilité et son investissement.

Perspective : Toutes les OS s'accordent pour défendre la légitime revendication de prise en charges des frais occasionnés par le télétravail. Toutefois, il ne faut pas mélanger les instances puisque cette décision éventuelle relève de la Fonction Publique (DGAFP).

Un redéploiement des unités Tiny va être organisé grâce au stock désormais suffisant des PC portables, afin de permettre un double écran pour les télétravailleurs qui en ont réellement besoin.

Le Directeur souhaite éviter, grâce au parc suffisant, le partage de matériel.

Il n'est pas prévu de rétrocession de matériel sauf cas de force majeure.

Comme l'on pouvait s'y attendre, la reconduction automatique au télétravail à la suite d'une mutation avec changement de mission n'est pas d'actualité. Cependant, nous insistons sur le souhait des agents à prendre en compte à l'issue de leur période de formation.

Le nouveau protocole mis en ligne depuis le 15 juin vise à organiser le nouveau cadre décisionnel. Un entretien individuel entre l'agent et son responsable doit permettre de vérifier l'adéquation entre la demande de l'agent et la (ou les) mission(s) télétravaillable(s).

Un préavis de 72h (jour ouvré) est obligatoire entre la demande et l'acceptation des jours flottants.

Compte tenu du dialogue social expérimenté au cours de ces derniers mois, nous avons été la seule organisation syndicale à voter en faveur de ce nouveau protocole. Etre constructif tout en restant vigilant dans la défense des droits des agents sous-tend notre démarche.

### Mutations locales :

Le Directeur n'a pas caché le désastre du nombre d'emplois vacants dans le Loiret, (3.7% en moyenne) notamment pour la catégorie B à hauteur de 15 postes sur un total de 25.

Il est prévu un échange avec la DG et le délégué interrégional pour espérer une allocation supplémentaire d'agents. M. Dalles a évoqué la « piste » de plusieurs contractuels.

Le site de Pithiviers ne serait pas attractif, néanmoins nous avons souligné que 2 agents avaient sollicité ce centre, à l'appui d'une pétition (remise au Président lors de ce CTL du 28 juin), mais curieusement ne l'avaient pas obtenu !

La situation est similaire pour le centre de La Source, le Sip Sud manque de candidats.

M. Dalles évoque la perspective des stagiaires l'année prochaine et des possibles fin de détachement en janvier 2022.....mais attention tout ceci reste au conditionnel !! Ce constat alarmant démontre les limites absurdes de ces suppressions d'effectifs continuelles. Il ne suffit pas de réformer et de réorganiser pour rester opérationnel. Nos « têtes pensantes » feraient bien d'y réfléchir avec un peu plus de lucidité et moins de cynisme pour respecter ce que doit devenir un vrai service public moderne et au service de tous.

### **Rénovation énergétique cité Coligny :**

M. Dalles a demandé aux Responsables de service un état d'implantation actuel et futur des bureaux. Il nous a précisé ne pas souhaiter d'open space provisoires dans l'expression des besoins adressés au chef de projet.

Une réunion aura lieu le 2 juillet avec le chef de projet et les responsables des différentes administrations, afin d'échanger sur les localisations provisoires durant le chantier : évacuation du bâtiment D, concentration dans le bâtiment F et P1.

A ce stade, rien ne serait donc acté. Nous avons attiré l'attention sur le respect des conditions de travail durant ces reconfigurations, et veillerons très régulièrement à souligner toute dérive.